

VILLE DE SAINTE-ADRESSE
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Nombre de membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres absents : 5
Pouvoirs : 2
Votants : 26

L'an deux mille vingt, le dix février à dix-huit heure trente, au lieu ordinaire de leurs séances, se sont réunis les membres du conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, sous la présidence de Monsieur Hubert Dejean de la Bâtie, Maire, dûment convoqués le quatre février deux mille vingt.

Etaient présents : Madame Claire Mas, Madame Catherine Guignery, Monsieur Dimitri Egloff, Monsieur Luc Lefèvre, Monsieur Jean-Pierre Lebourg, Madame Sophie Derudder, Madame Odile Fischer, Monsieur Jean-Paul Bravard, Monsieur Michel Harel, Madame Annik Berthelot, Monsieur Antoine Vivien, Monsieur Jean-Marc Lefebvre, Monsieur Michel Malandain, Madame Marie Hélène Fleury, Madame Sylvie Molcard, Madame Christelle Msica-Guérout, Madame Stéphanie N'Guyen, Madame Isabelle Micheneau, Monsieur Régis Lallemand, Madame Françoise Martin, Monsieur Dominique Jeanne dit Fouque, Monsieur François-Xavier Allonier, Monsieur Jean-Charles Dufait.

Etaient absents avec pouvoir : Madame Julie Dubosc (pouvoir à Monsieur Lallemand), Monsieur Paul Lafleur (pouvoir à Monsieur Dejean).

Etaient absents : Madame Gersende Le Dimna, Monsieur Elian Pilvin, Madame Laura Fiat

Secrétaire de séance : Monsieur Paul Lafleur

Assistait également : Monsieur Gilles Canayer, Directeur Général des Services

COMMUNICATION DU BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Au cours de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2020 (budget principal et des budgets annexes).

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212.22 du Code Général des Collectivités territoriales, Monsieur le Président de la Communauté Urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2020 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

En voici les principaux chiffres :

Budget principal	342.960.000 €
Budget assainissement	37.947.000 €
Eau potable	39.334.000 €
Eau industrielle	5.924.000 €
Transports publics	85.218.000 €
Déchets	57.649.000 €
ZAC et immobilier tertiaire (parc de l'Escault, Jonquilles, Grosmesnil...)	18.961.000 €
Soit au total	587.993.000 €

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et des pièces annexes, peut être consulté en Mairie.

Le conseil Municipal prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la Communauté Urbaine.

Pour extrait conforme, le Maire
Hubert Dejean de la Bâtie

Affichage le : **11 FEV. 2020**

Ampliation transmise à :
Sous-Préfecture,
Communauté Urbaine
Secrétariat
Recueil des Actes Administratifs
Archivage



COMMUNAUTE URBAINE

Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de
Conseillers en
Exercice : 128

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi dix-neuf décembre, à dix-sept heures vingt-cinq,
Les Membres du Conseil de la Communauté Urbaine, légalement convoqués le 13 décembre 2019,
se sont réunis dans la salle 400 du Carré des Docks, sous la présidence de Jean-Baptiste
GASTINNE, Président.

Etaient présents :

Jean-Baptiste GASTINNE; Florent SAINT-MARTIN; Didier SANSON; Daniel FIDELIN; Valérie EGLOFF jusqu'à 19h40 (examen dossier 10); Christine MOREL; Florence DURANDE; Régis DEBONS; Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Jean-Louis ROUSSELIN; Michel MAILLARD; Daniel SOUDANT; Maria-Dolores GAUTIER-HURTADO; Jean-Louis MAURICE; Christian GRANCHER; Nicolas BEAUCHE à partir de 18h00 (examen du dossier 6); Karim BENAOUA jusqu'à 19h40 (examen du dossier 10); Bruno BEQUET; Laurence BESANCENOT à partir de 18h07 (examen dossier 7); Augustin BOEUF; Christian BOUCHARD jusqu'à 22h00 (examen dossier 60); Matthieu BRASSE; Agnès CANAYER; Malika CHERRIERE à partir de 18h15 (examen dossier 7) puis a donné pouvoir à Régis DEBONS à partir de 19h10 (examen dossier 10) ; Romain COSTA-DROLON; Louisa COUPPEY; Laëticia DE SAINT-NICOLAS; Brigitte DECHAMPS; Alexis DECK; Emmanuel DIARD jusqu'à 19h40 (examen dossier 51) puis a donné pouvoir à fanny DROCOURT; Fanny DROCOURT; Marie-Laure DRONE ; Christian DUYVAL; Philippe FOUCHE-SAILLENFEST jusqu'à 19h40 (examen dossier 10); André GACOUGNOLLE jusqu'à 19h40 (examen dossier 10); Yves HUCHET; Jean-Louis JEGADEN; Gérald MANIABLE jusqu'à 19h40 (examen dossier 10); Stéphanie MINEZ jusqu'à 18h25 (examen dossier 7) puis pouvoir à Bineta NIANG ; Nathalie NAIL; Bineta NIANG; Jean-Luc SALADIN; Geneviève SERRANO; Patrick TEISSERE; Florence THIBAUDEAU-RAINOT jusqu'à 19h30 (examen dossier 39) puis pouvoir à Salim TURAN ; Salim TURAN; Alix VAILLANT; Richard YVRANDE; Jérôme DUBOST; Gilbert FOURNIER; Laurent GILLE; Virginie LAMBERT; Nicole LANGLOIS; Marie-Claire DOUMBIA; Jean-Paul LECOQ; Jean-Michel ARGENTIN; François AUBER jusqu'à 19h00 (examen du dossier 7) puis a donné pouvoir à Philippe JOUENNE ; Hubert BENARD; Jean-Pierre BONNEVILLE; Patrick BUCOURT; Georges CHEDRU; Pascal CORNU; Françoise DEGENETAIS; Jacques DELLERIE; Patrick DUMOULIN; Alain FLEURET; Bertrand GIRARDIN; Dominique GRANCHER; André GUESOULT; Jocelyne GUYOMAR; Bernard HOUSSAYE; Philippe JOUENNE; Gilbert LE MAÎTRE; Jean-Pierre LEBOURG; Jean-Pierre LEDUC; Patrick LEFEBVRE; Daniel LEMESLE; Hervé LEPILÉUR; Pascal LEPRETTE; Raphaël LESUEUR; Cyriaque LETHUILLIER; Denis MERVILLE; Grégoire MICAUX; Catherine MILLET; Roselyne PILVIN; Michel RATS; Bernard RIBET; Alain RICHARD; Sylvain VASSE à partir de 18h20 (examen dossier 7); Martine VIALA; Anne-Marie VIGNAL; Alban BRUNEAU; Jean-Gabriel BRAULT jusqu'à 19h40 (examen dossier 10) ; Noël HERICIER jusqu'à 19h40 (examen dossier 10) ; Sebastien TASSERIE jusqu'à 17h50 (examen dossier 6) puis pouvoir à Patrick TEISSERE, Membres titulaires.

Etaient excusés : Gilbert CONAN ; Véronique DUBOIS ; Edouard PHILIPPE ; Olivier HAAS ; Claire MAS, Membres titulaires.

Etaient absents :

Marjorie VALENTIN; Valérie AUZOU; Virginie CHEVRIER; Colette CREY; Muriel DE VRIESE; Sandrine DUNOYER; Solange GAMBART; Sandrine GOHIER; Baptiste GUEUDIN; Damien LENOIR; Linda MAHDJOUR; Josépha RETOUT; Seydou TRAORE; Nada AFIOUNI; Pierre LEMETAIS; Gustave MASSON; Marc MIGRAINE, Membres titulaires.

Etaient excusés et représentés Florent LETHUILLIER a donné pouvoir à Brigitte DECHAMPS; Nadine BOUTIGNY a donné pouvoir à Jocelyne GUYOMAR; Alain RENAUT a donné pouvoir à Hubert DEJEAN DE LA BATIE; Valérie HUON-DEMARE a donné pouvoir à Didier SANSON; Dominique THINNES a donné pouvoir à Gilbert FOURNIER; Fabienne DUBOSQ a donné pouvoir à Alban BRUNEAU; Michel TOULOUZAN a donné pouvoir à Christine MOREL; Avelyne CHIROL a donné pouvoir à Maria-Dolores GAUTIER HURTADO; Claude FOUACHE a donné pouvoir à Bertrand GIRARDIN; Bernard LECARPENTIER a donné pouvoir à Christian GRANCHER; Carlos MORAIS a donné pouvoir à Alix VAILLANT, Membres titulaires.

Les délibérations ont été examinées dans l'ordre suivant : n°1 à n° 9, n° 38 à n°45, puis n° 10 à n° 82.
Augustin BOEUF a été désigné Secrétaire de séance.

DELB-20190657

FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2020 - ADOPTION.-

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 94.504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités Locales.

VU l'instruction M 14 budgétaire et comptable ;

VU l'instruction M 4 budgétaire et comptable ;

VU le rapport sur la dette joint en annexe au budget primitif

Son Bureau réuni le 5 décembre 2019, consulté ;

VU le rapport de M. le Vice-Président ;

Après en avoir délibéré :

DECIDE :

De voter, conformément à la Loi 94.504 du 22 Juin 1994 (M14), par nature les crédits de budget principal, des budgets annexes « Collecte et recyclage », « ZAE Parc EcoNormandie », « Château de Gromesnil » ; « ZAC des Courtines » « ZAC des Jonquilles », « Parc d'activités nautiques de l'Escaut », « Immobilier tertiaire », « Parc d'activités Jules Durand », « ZAC Epaville » ; « Zone Artisanale de l'Ormerie » ; « Hôtel d'entreprises Caux Estuaire », « Atelier locatif », « Maison pluridisciplinaire », « Opérations immobilières » ;

De voter par chapitre les crédits du Budget Principal et de l'ensemble des budgets annexes, tant en dépenses qu'en recettes, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Les montants adoptés correspondent aux sommes portées dans les tableaux Budget principal et budgets annexes intitulés « Vue d'ensemble des chapitres votés par nature » figurant dans le document « budget primitif - Exercice 2020 » ;

Budget principal : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Assainissement (Collectif et non Collectif) : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Eau Potable : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Eau Zone Industrielle : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Transports Publics : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Collecte et Recyclage des déchets : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe ZAE Parc Eco Normandie : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Château de Gromesnil : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe ZAC des Courtines : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe ZAC des Jonquilles : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Parcs d'activités Nautiques de l'Escaut : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Immobilier Tertiaire : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Parc d'activités Jules Durand : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Epaville : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Zone Artisanale de l'Ormerie : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Hôtel d'entreprises : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Atelier locatif : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Maison pluridisciplinaire : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

Budget Annexe Opérations Immobilières : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter les subventions de fonctionnement figurant dans l'état annexe intégré dans le document intitulé Budget Primitif – Exercice 2020 : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

D'autoriser, conformément à l'article L2224-2 du CGCT et aux éléments spécifiés dans le rapport ci-dessus, le versement de la subvention d'équilibre au budget annexe Transports Publics pour un montant prévisionnel de 19 500 000 € : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

D'autoriser la constitution sur l'exercice 2020 des provisions pour risques et charges d'exploitation des budgets annexes « Assainissement », « Eau Potable ».

Ces provisions 2020, qui s'élèvent à 890 000 € pour le budget assainissement et à 905 000 € pour le budget eau potable, représentent 5 % des recettes prévisionnelles 2020 perçues auprès des abonnés domestiques : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

D'autoriser la constitution d'une provision budgétaire en prévision de la réalisation de la Ligne Nouvelle Paris Normandie pour un montant de 5 000 000 € au titre de l'année 2020 : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères selon les modalités définies par les trois anciens EPCI ;

Communes concernées	Taux 2020
Le Havre	12,50 %
Sainte-Adresse	8,36 %
Autres communes de l'ex CODAH	4,01 %
Communes de l'ex communauté de communes de Caux Estuaire	9,28 %
Criquetot l'Esneval	14,75 %
Etretat	17,00 %
Autres communes de l'ex communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval	14,25 %

adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter le taux de la taxe d'habitation à 8,43% : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties à 0% : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter le taux de la Taxe Foncière sur les propriétés non bâties à 0% : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De voter le taux de Cotisation Foncière des Entreprises à 23,99% : adoption à la majorité par voix 93 « pour », 2 « contre » et 3 « abstentions »

De prendre communication des annexes légales ;

De prendre communication du rapport sur la dette ;

De prendre communication de la note synthétique du budget primitif 2020 ;

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,

Et ont, les Membres présents à la séance, signé au registre

Le Havre, le / 2 JAN. 2020

Pour extrait certifié conforme

Pour le Président et par délégation



ACTE EXECUTOIRE

Reçu en Sous-Préfecture le / 2 JAN. 2020

Publié le / 2 JAN. 2020

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2020

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 prévoit qu' « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielle est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La présentation synthétique se présente comme suit :

- I. Éléments de contexte et priorités du budget**
- II. Les ressources en fonctionnement**
- III. Les taux d'imposition**
- IV. Les dépenses de fonctionnement**
- V. Les dépenses de personnel**
- VI. Le programme d'équipement et son financement**
- VII. Les caractéristiques de l'endettement**
- VIII. L'épargne brute et l'épargne nette**
- IX. Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes**

I – Elements de contexte et priorités du budget

Les objectifs et priorités de ce deuxième budget de la Communauté Urbaine

La Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, forte d'une population de près de 275 000 habitants, est le fruit d'un regroupement de 54 communes autour de compétences dont la gestion des déchets, le transport, la voirie, l'eau potable et l'assainissement, le développement économique.

En 2019, durant sa première année d'existence, la Communauté Urbaine a mis en place de nouvelles politiques publiques et a développé les politiques publiques initiés par les 3 anciens territoires (la CODAH, la Communauté de Communes de Caux Estuaire et la Communauté de Communes de Criquetot-l'Esneval)

La capacité à investir de la Communauté Urbaine reste importante grâce à la bonne santé financière des 3 anciens EPCI au travers d'une dette maîtrisée et à une gestion rigoureuse des services. Cette gestion rigoureuse doit se poursuivre tout en privilégiant la proximité des habitants avec la mise en place de maisons du territoire, futures maisons France Service et en améliorant la qualité des services rendus aux usagers, par la modernisation de ses pratiques et de ses outils.

Les principales orientations qui ont présidé à l'établissement de ce premier budget sont les suivantes :

- Un programme d'équipement conforme à la programmation pluriannuelle des 3 ex-EPCI auxquels s'ajoutent des investissements nouveaux dans le cadre du développement territorial ;
- La continuité des actions de proximité, dans les domaines confiés par les communes à la communauté Urbaine, pour améliorer la qualité des services aux habitants, ces actions s'accompagnant de nombreuses mesures transversales en faveur de l'environnement, pour une meilleure qualité de vie durable pour tous ;
- Une politique de solidarité, envers les Communes membres de la Communauté Urbaine, réaffirmée ;
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement dans un contexte de ralentissement des ressources sans augmenter les taux d'imposition et tout en maintenant une qualité de services aux usagers ;
- Une solvabilité durable de la communauté Urbaine pour préserver les priorités d'actions communautaires sur le moyen et long termes ;

II – Les ressources de la communauté urbaine en fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent au BP 2020 à 418 202 587 € hors opérations d'ordre.

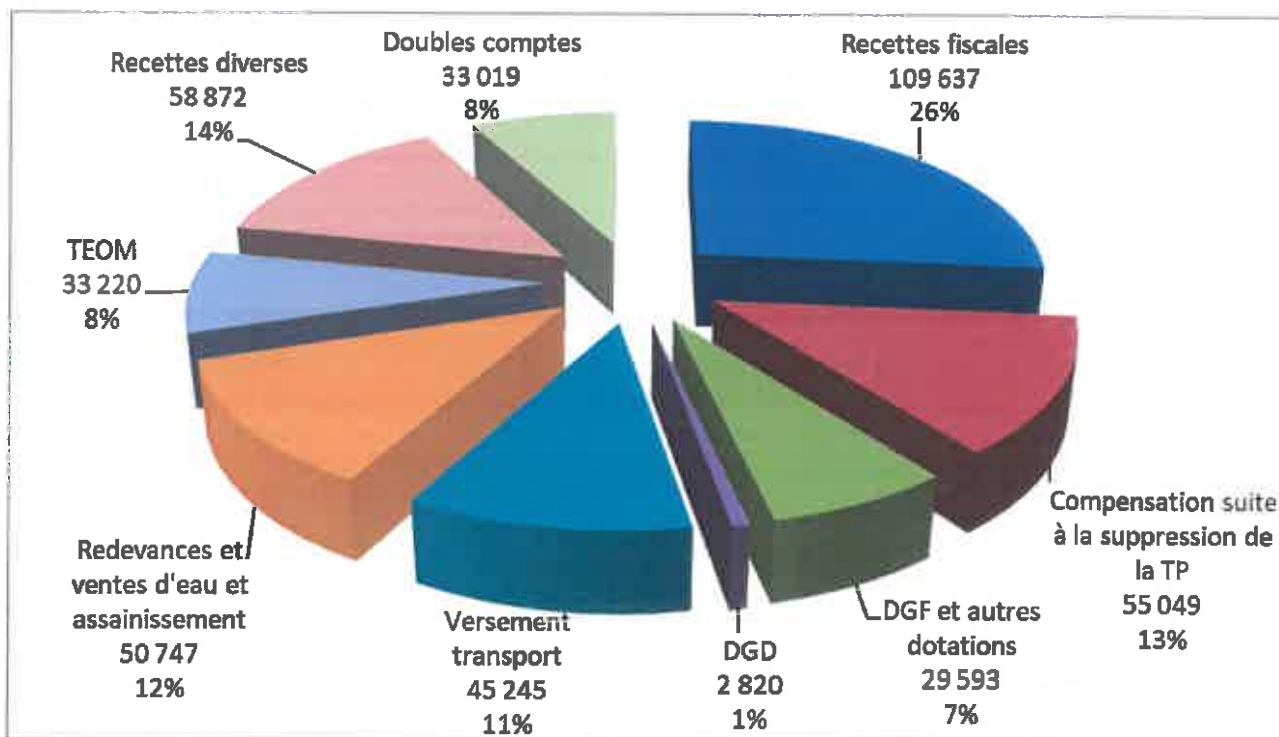
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes de fonctionnement par budget

	BP 2020
Budget principal	217 239 996 €
Budget assainissement	29 709 733 €
Budget eau potable	34 247 708 €
Budget eau zone industrielle	5 857 656 €
Budget transports publics	84 867 729 €
Budget gestion des déchets	43 289 455 €
Budget ZAE Econormandie	1 270 005 €
Budget Château Grosmesnil	107 308 €
Budget ZAC des Courtines	10 €
Budget ZAC des Jonquilles	5 €
Budget parc d'activités nautiques Escaut	104 753 €
Budget Immobilier tertiaire	175 602 €
Budget Jules Durand	80 005 €
Budget Epaville	704 205 €
Budget Ormerie	158 000 €
Budget Hôtel d'entreprise	75 505 €
Budget Atelier Locatif	70 126 €
Budget Maison Pluridisciplinaire	154 786 €
Budget Opérations immobilières	90 000 €
TOTAL	418 202 587 €

Répartition des recettes de fonctionnement par thématique (en K€)



Les principales recettes du **budget principal** concernent :

- Les recettes fiscales pour 109,64 M€ (voir détails : III Taux d'imposition) sur le budget principal.
- Les compensations de taxe professionnelle pour 55,05 M€ sur le budget principal.
- La dotation globale de fonctionnement et autres dotations de compensation pour 29,59 M€ sur le budget principal.

La principale recette du **budget transports publics** provient du versement transport payé par les entreprises pour 45,24 M€ sur le budget Transports Publics.

Concernant les budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle, les recettes proviennent des ventes et redevances d'eau et assainissement pour 50,75 M€.

Le budget 2020 prévoit la reconduction des principes de fonctionnement qui existaient avant la création de la Communauté Urbaine.

Au niveau des tarifs, il est prévu :

- pour les territoires en régie, une stabilité des tarifs de l'eau de la Communauté Urbaine ;
- pour les territoires gérés en délégation sur les territoires des ex-EPCI de Criquetot l'Esneval et de Caux Estuaire, une hausse s'étalant de 0,6% à 1,2% de la facture, pour une hypothèse de variation d'indice de 2% et selon le poids relatif de la rémunération du délégataire dans le prix de l'eau.

Au final, pour un usage de 120 m³ d'eau par an, le prix du m³ varie entre 3,76€ et 6,70€.

En ce qui concerne, l'eau sur la zone industrielle, une hausse de 3,8% est prévue au titre de la tarification pour l'année 2020.

Concernant le budget gestion des déchets/ collecte et recyclage, la principale recette provient de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 33,22 M€.

Après une baisse en 2019 des taux de TEOM sur les ex-EPCI CODAH et Communauté de Communes de Criquetot l'Esneval, les taux en 2020 resteront stables, équivalents à ceux de 2019.

Concernant les **doubles comptes**, il s'agit des flux inter-budgets suivants :

- Subvention d'équilibre du budget principal au budget transports : 19,50 M€
- Subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes : 0,27 M€
- Reversement au budget Collecte et Recyclage suite au transfert de la compétence collecte : 4,49 M€
- Contribution à l'eau pluviale : 3,68 M€
- Frais d'administration générale : 5,07 M€

III - Les taux d'imposition

Les taux d'imposition ont été fixés par la Communauté Urbaine par délibérations spécifiques lors du Conseil Communautaire du 27 mars 2019. Il a été décidé de supprimer, à compter de 2019, la taxe foncière et la taxe foncière sur les propriétés non bâties qui étaient en place sur les ex EPCI de Caux Estuaire et Criquetot l'Esneval afin de redonner du pouvoir d'achat aux contribuables et aux entreprises. Cette suppression est toujours d'actualité pour 2020.

PIERREFIQUES	23,01%
POTERIE-CAP-D'ANTIFER	22,52%
SAINT MARTIN DU BEC	22,54%
SAINTE MARIE AU BOSQ	20,91%
SAINT-JOUIN-BRUNEVAL	22,75%
TURRETOT	24,10%
VERGETOT	20,62%
VILLAINVILLE	19,47%

Il est précisé qu'un lissage des écarts de taux de Cotisation Foncière des Entreprises est en cours pour converger vers un taux unique en 2030, soit la durée maximale de 12 ans de lissage.

	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	0 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	0 %
Versement transport – ancien territoire de la CODAH	2 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval jusqu'au 30 juin 2020	0,40 %
Versement transport – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval à compter du 1 ^{er} juillet 2020	0,80 %

Pour information, ci-dessous, les coefficients multiplicateurs concernant la TASCOM et applicables pour l'année 2020.

TASCOM coefficient multiplicateur – ancien territoire de la CODAH	1,20
TASCOM coefficient multiplicateur – anciens territoires de Caux Estuaire et de la communauté de communes du canton de Criquetot l'Esneval (lissage sur 4 ans)	1,05

Les **recettes fiscales** pour 2020 sont estimées à 109,64 M€ et se décomposent de la manière suivante :

- Cotisation Foncière des Entreprises pour 52,70 M€
- Taxe d'habitation pour 27,10 M€
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour 23,10 M€
- Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux pour 3,09 M€
- Taxe sur les Surfaces Commerciales pour 3,50 M€
- Taxe Foncière Non Batie pour 0,15 M€

IV - Les dépenses de fonctionnement

L'enjeu majeur de la construction du budget réside à la fois dans le développement des politiques publiques et la qualité des services rendus à l'utilisateur tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement.

Au vu des recettes de fonctionnement attendues, les **dépenses de fonctionnement 2020** s'élèvent à 357 924 654 € hors opérations d'ordre.

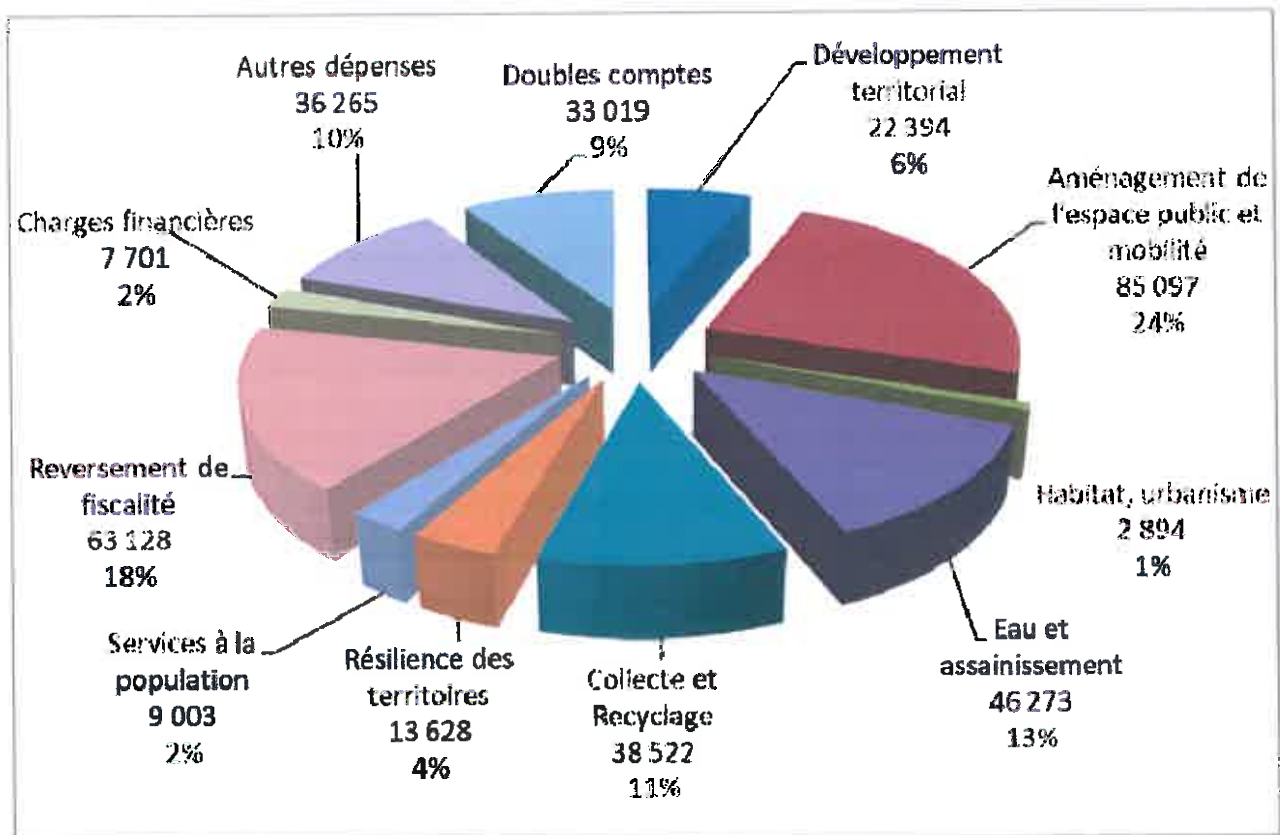
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des dépenses de fonctionnement peut être constatée selon une ventilation par budget, par nature et par politique publique.

Répartition des dépenses de fonctionnement par budget

	BP 2020
Budget principal	187 772 119 €
Budget assainissement	18 949 447 €
Budget eau potable	24 552 093 €
Budget eau zone industrielle	4 446 745 €
Budget transports publics	71 737 227 €
Budget Collecte et Recyclage	40 277 390 €
Budget ZAE Econormandie	1 145 590 €
Budget Château Grosmesnil	88 649 €
Budget ZAC des Courtines	10 €
Budget ZAC des Jonquilles	366 435 €
Budget parc d'activités nautiques Escaut	96 365 €
Budget Immobilier tertiaire	122 205 €
Budget Jules Durand	6 907 255 €
Budget Epaville	6 005 €
Budget Ormerie	582 000 €
Budget Hôtel d'entreprise	28 100 €
Budget Atelier Locatif	40 052 €
Budget Maison Pluridisciplinaire	48 029 €
Budget Opérations immobilières	758 938 €
TOTAL	357 924 654 €

Répartition des dépenses de fonctionnement par politique publique (en K€)



Les dépenses de fonctionnement du **budget principal** se répartissent selon 5 thématiques majeures :

Le Développement territorial

Il s'agit dans le cadre de cette politique des dépenses prévues pour :

- Le développement économique (2 623 K€)

Il s'agit de subventions aux budgets annexes atelier locatif, immobilier tertiaire ; de diverses aides ; des actions en faveur d'acteurs associatifs contribuant au développement du territoire tels que Le Havre Seine Développement, le Pôle métropolitain de l'Estuaire de la Seine, l'Agence d'Urbanisme de la Région Havraise, Planet Finances ; des aides à l'immobilier d'entreprises et des aides au financement de congrès.

- Les parcs d'activités (10 213 K€)

Il s'agit des dépenses d'aménagement sur les Zones d'activités et Budgets annexes liés à la Zone Eco Normandie, Courtines, Escaut, J Durand, Epaville, Ormerie, Mesnil, Havre Plateau, Parc de l'estuaire.

- Le tourisme et le label pays d'art et d'histoire (4 572 K€)

Il s'agit des subventions à l'Office de Tourisme, au GIP un été au Havre, des dépenses liées à la SPL des Docks (gestionnaire du Carré des Docks et des Docks Océane), au Pôle Croisière et au label Pays d'art et d'histoire

- l'attractivité (1 030 K€)

Il s'agit de la politique de soutien aux opérations culturelles concourant à l'attractivité du territoire pour le public touristique extérieur.

- l'enseignement supérieur (1 561 K€)

Cela comprend les différentes subventions à des établissements supérieurs, ainsi que les allocations de recherches doctorales et le soutien au campus centre ville.

- l'agriculture (100 K€)

Il s'agit de l'animation du Plan Local pour l'Agriculture et la gestion d'un espace test agricole.

- les espaces naturels (489 K€)

Il s'agit des dépenses liées aux espaces verts et gestion du patrimoine principalement pour le Parc de Rouelles.

- L'aménagement numérique du territoire (1 806 K€)
Cela concerne les dépenses relatives au SIG (Système d'Information Géographique) et à la mise en place du Très Haut Débit

L'aménagement de l'espace public et mobilité

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les Transports publics et scolaires (67 406 K€) – au sein du Budget transports publics
Cela comprend les dépenses pour la ligne TER du Lézarde Express Régional, pour Mobi'fil, pour la compensation au délégataire pour l'exploitation du réseau LIA (bus et tramway), pour la révision du PDU (Plan de Déplacement Urbain), pour les transports scolaires.
- L'aéroport (588 K€)
- Le plan vélo et les points d'arrêts (230K€)
- La Voirie (16 873 K€)
Ces dépenses correspondent à la maintenance et au fonctionnement de l'éclairage public de certaines voiries, au coût de fonctionnement de la Direction, à la maintenance de la voirie et des équipements électriques, réseaux et ouvrages.

L'habitat et l'urbanisme

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- L'habitat (2 291K€)
Pour les dépenses liées aux actions réalisées dans le cadre du Plan Local de l'Habitat (PLH), d'aides à la pierre, la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, le Programme d'Insertion Logement (PIL) et l'amélioration de l'habitat
- La politique de la Ville (501 K€)
- La plateforme de services aux communes (102 K€)
Notamment pour l'aide aux communes dans l'instruction des actes d'urbanisme.

La résilience des territoires

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les risques majeurs (11 162 K€)
Sont concernées les dépenses pour la gestion de l'alerte, l'évaluation des risques, l'information préventive et la cotisation au SDIS (Service Départemental des Incendies et Secours pour 10 618 K€)
- La santé (1 137 K€)
On retrouve les dépenses liées au soutien de la filière santé, notamment la démographie médicale et les maisons de santé de Criquetot et la maison pluridisciplinaire de St Romain.
- L'hygiène et salubrité (721 K€)
et notamment le fonctionnement de la fourrière animale (170 K€)
- Le développement durable, gestion de l'air et du bruit (608 K€)
Sont concernés notamment les dépenses pour le plan climat, l'animation de l'Espace Info Energie, la mise en place d'actions de développement durable et la participation au Parc Régional Naturel des Boucles de la Seine Normande.

Les services à la population

Il s'agit des dépenses de fonctionnement prévues pour :

- Les équipements culturels et sportifs (8 108 K€)
Cela comprend les dépenses pour les écoles de musique, le soutien au cinéma en plein air, la fête du cirque, les différentes actions culturelles, ainsi que les dépenses de fonctionnement pour les centres aquatiques, gymnases et stade communautaires, et encore le soutien à la politique sportive communautaire.
- Petite enfance et école (895 K€)
Pour les dépenses de fonctionnement des crèches et garderie de Caux Estuaire et de Criquetot, ainsi que pour le dispositif Ludosport.

Les dépenses se composent également de :

Reversement de fiscalité

Cela correspond aux dépenses suivantes :

- Les Attributions de Compensations aux communes (AC pour 38 442 K€) :
Ces attributions prennent en compte le montant du transfert de charges estimé au syndicat informatique qui devrait être dissout. Ce transfert qui impactera l'attribution de compensation de la Ville du Havre sera ajusté au cours de l'année 2020.
- La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC pour 19 309 K€)
Il s'agit de la dotation versée aux Communes membres de la Communauté Urbaine afin de les aider pour leur fonctionnement.
- Le Fonds National de Péréquation des ressources Inter Communales (FPIC pour 3 600 K€)
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.
- La Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP pour 1 778 K€)
Il s'agit d'un prélèvement au profit de l'Etat.

Charges financières

Elles correspondent au montant des intérêts dûs et frais assimilés pour les emprunts souscrits (7 701 K€)

Autres dépenses

Les autres dépenses ventilées par compétences concernent principalement :

- Les dépenses des services transversaux (28 896 K€) (juridique, finances, RH etc ..)
- Les conventions de services partagées (6 589 K€) – services des communes intervenant pour le compte de la communauté urbaine et dont les coûts sont répercutés à la communauté urbaine.
- Les réserves pour dépenses imprévues (780 K€)

Doubles comptes

Il s'agit des flux inters-budgets suivants :

- La subvention d'équilibre du budget principal au budget transport : 19,50 M€
- Les subventions d'équilibre du budget principal aux budgets des ZAC : 0,27 M€
- Le reversement au budget gestion des déchets suite au transfert de la compétence collecte : 4.49 M€
- La contribution à l'eau pluviale : 3,68 M€
- Les frais d'administration générale : 5,07 M€

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 46 273 K€ des **budgets eau potable, assainissement et eau zone industrielle** :

- Eaux pluviales (2 277 K€) à travers l'Entretien du réseau et des bassins, la Prévention météo, la Surveillance géotechnique et la Contribution au budget assainissement ;
- Assainissement (16 884 K€) à travers l'entretien des réseaux et des pompes et l'exploitation des STEP ;
- Eau potable (22 852 K€) à travers l'entretien des réseaux et des espaces verts et l'achat de données de la télé-relève ;
- Eau zone industrielle (4 260 K€) à travers l'achat d'eau potable et industrielle et l'entretien du réseau.

Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 38 522 K€ du **budget collecte et recyclage** :

- La contribution au SEVEDE et au SMITVAD dans le cadre du traitement des déchets, notamment l'incinération.
- les dépenses liées à la gestion du tri, des centres de recyclages et du ramassage des déchets.

V - Les dépenses de personnel

L'année 2019 en matière de personnel, comme pour l'ensemble du fonctionnement, représente une année de consolidation et de structuration des effectifs et de la politique RH de la collectivité.

En matière d'effectifs, 2019 a connu de nombreux mouvements faisant passer les effectifs de 1162 au 1^{er} janvier à 1167 au 1^{er} décembre incluant :

- La poursuite des transferts : (10 emplois supplémentaires)
- La prise en compte du nouveau mode de gestion de la piscine de Saint-Romain de Colbosc en supprimant les 9 emplois repris par le délégataire.
- L'adaptation de la structure des emplois aux besoins de la nouvelle collectivité : (Suppression de 5 postes vacants en doublons et création de 9 postes supplémentaires).

9 postes supplémentaires seront de nouveau créés en 2020 là aussi compensés par des transferts, des subventions ou des suppressions d'emploi.

- 2 emplois liés au PLU compensés par un transfert de charges de la Ville du Havre
- 2 emplois liés à la mise en œuvre du projet smart port city pour lequel la communauté urbaine a été lauréate et qui seront à ce titre subventionnés.
- 5 postes liés à la dissolution du SMBV et à la reprise du personnel.
- 1 emploi d'animateur pays d'art et d'histoire compensé pour partie par une réaffectation d'emplois vacants.

Cette maîtrise des effectifs permet une hausse des charges nettes de personnel (hors conventions de services partagés) maîtrisée de 1,04%.

Ce budget intègre également la mise à niveau en matière de régime indemnitaire conformément à la délibération actée le 7 février 2019 des agents pour lesquels le régime indemnitaire était moins favorable que celui proposé par la communauté urbaine (environ 140 000 € tous budgets confondus).

(tous budgets confondus, en €)	2019	2020
BP charges de personnel	55 338 146	56 590 901
Correction BP(1)	668 623	
BP Corrigé	56 006 769	56 590 901
Evolution		+ 1,04%

(1) Corrigé des montants relatifs aux compléments de transfert, aux baisses de conventions de services partagés et aux recettes nouvelles (subventions, conventionnement, mises à disposition)

Les évolutions diffèrent cependant selon les budgets :

Evolution masse salariale par budget	Budget principal + transport	Budget Eaux	Budget Collecte et recyclage
Evolution BP 2020 / BP 2019	+ 1,31%	0,69 %	0,70%

En 2020, la masse salariale représentera 19.15% des dépenses de fonctionnement globales (hors doubles comptes), soit un montant proche de 61,8 M€ pour le BP 2020 répartis entre les charges de personnel 56,6 M€ et les conventions de services partagés 5,2 M€.

VI – Le programme d'équipement et son financement

Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent au BP 2020 à 230 069 076 € hors opérations d'ordre. Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

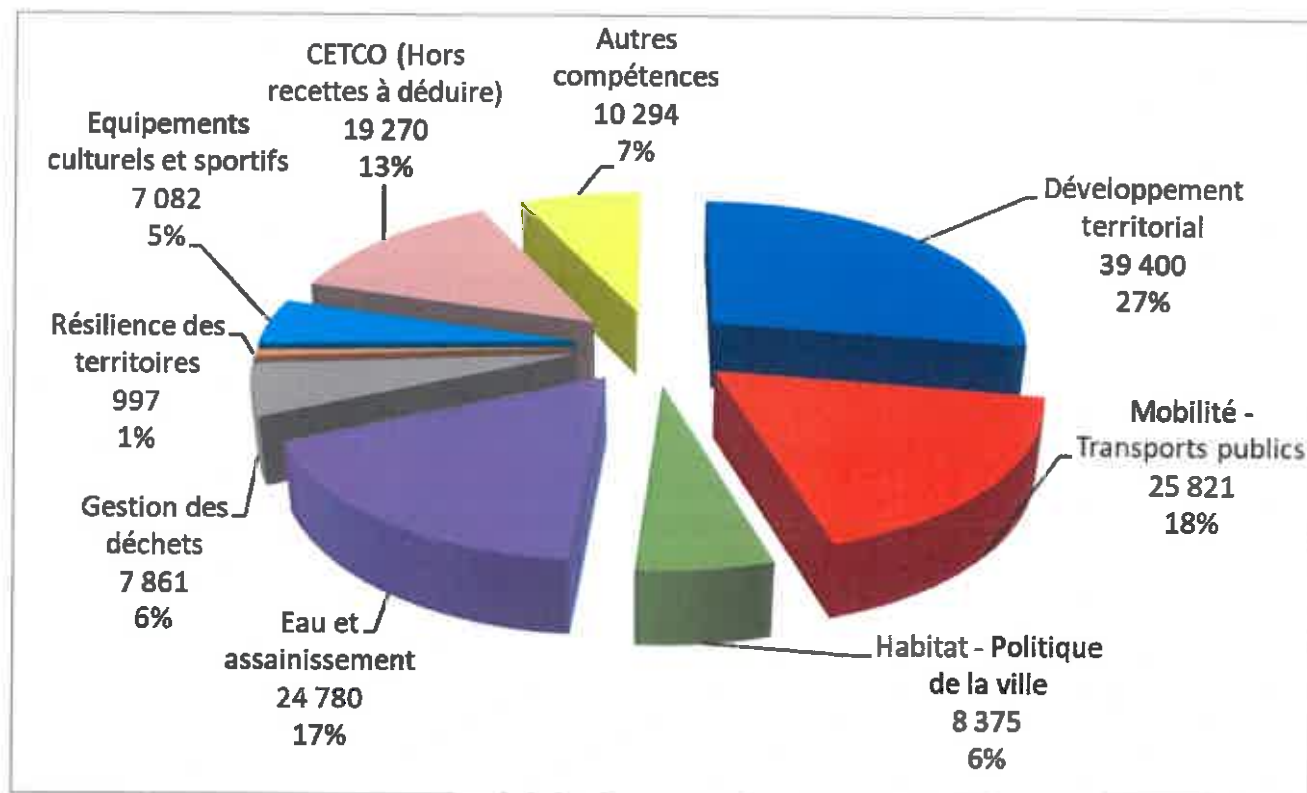
La répartition des dépenses de la section d'investissement peut se faire par budget :

	BP 2020
Budget principal	155 187 477 €
Budget assainissement	18 997 489 €
Budget eau potable	14 782 015 €
Budget eau zone industrielle	1 477 711 €
Budget transports publics	13 480 936 €
Budget gestion des déchets	17 371 635 €
Budget ZAE Econormandie	226 585 €
Budget Château Grosmesnil	812 240 €
Budget ZAC des Courtines	0 €
Budget ZAC des Jonquilles	0 €
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 456 002 €
Budget Immobilier tertiaire	58 397 €
Budget Jules Durand	0 €
Budget Epaville	698 200 €
Budget Epaville 2	0 €
Budget Hôtel d'entreprise Caux Estuaire	47 405 €
Budget Atelier Locatif	34 359 €
Budget Maison Pluridisciplinaire	438 625 €
Budget Opérations immobilières	0 €
TOTAL	230 069 076 €

Les dépenses de la section d'investissement, qui s'élève à 230 069 K€, correspondent aux dépenses suivantes :

- Programme d'équipement :	143 879 K€
- Remboursement de la dette :	24 888 K€
- Doubles comptes :	57 920 K€
- Dépenses diverses :	3 382 K€

Le programme d'équipement est réparti comme suit (en K€):



Les principales dépenses d'équipement du budget principal pour 2020 concernent notamment :

- Le centre technique communautaire pour 19,27 M€ (répartis sur plusieurs budgets de la CU) ;
- Les travaux de voirie et d'éclairage public sur les 54 communes pour 14,56 M€ ;
- Les travaux sur le parc J Durand (création d'une Zone d'Activités Economiques) pour 8,06 M € ;
- Les aménagements du plan campus pour 7,28 M€ (réaménagement des sites Lebon et Frissard et autres aménagements du plan campus) ;
- Les aides à la pierre pour 6,83 M€ (Subventions, amélioration de l'habitat et Plan de Prévention des Risques Technologiques Habitat);
- Les travaux sur parc d'activités nautique de l'Escaut pour 6,46 M€ (création d'une Zone d'Activités liée au nautisme) ;
- La gestion des rivières et de l'eau pluviale pour 4,37 M € ;
- L'Ecole de Management de Normandie pour 3,94 M€ ;
- La participation à l'aménagement de la filière éolienne pour 3,27 M€ ;
- La maintenance des bâtiments communautaires pour 2,29 M€ ;
- Le plan vélo pour 2,32 M€ ;
- Le Stade Océane pour 2,39 M€ ;
- La rénovation de l'hotel de la Communauté 1,98 M€ ;
- La mise à niveau du réseau très haut débit sur la ville de Gonfreville l'Orcher pour 1,87 M€ ;
- Les aides aux communes pour 1,65 M€ ;
- Les travaux sur hangar de pole croisière pour 1,50 M€ ;
- Aire de grand passage – gens du voyage pour 0,84 M €
- L'aménagement de la gare de Saint Laurent de Brévedent pour 0,40 M€ ;

Les principales dépenses **d'équipement du budget collecte et recyclage** pour 2020 s'élèvent à 7 861 K€ (hors centre technique communautaire) concernant notamment :

- Le renouvellement et acquisitions nouvelles de matériel de conteneurisation (Conteneurs, colonnes d'apport volontaire, composteurs...) pour 3 253 K€ ;
- Les travaux d'aménagement sur les sites existants, gros entretiens et aménagement de points de collecte pour 1 071 K€;
- L'acquisition de matériels roulants et grosses réparations sur le matériel roulant pour 3 282 K€ ;

Les principales dépenses **d'équipement des budget eau potable, assainissement et eau zone industrielle** pour 2020 s'élèvent à 20 410 K€ (hors centre technique communautaire) et concernent notamment :

- L'assainissement (9 376 K€) à travers le programme de restructuration des réseaux et les travaux sur la station d'épuration et les postes de relèvement ;
- L'eau potable (10 095 K€) à travers la poursuite des travaux de renouvellement des réseaux, des travaux sur usines et de réhabilitation des réservoirs ;
- L'eau zone industrielle (939 K€) à travers la poursuite de la sécurisation de l'eau industrielle.

Les principales dépenses **d'équipement du budget transports publics** pour 2020 s'élèvent à 8 133 K€ et concernent notamment :

- Le renouvellement et augmentation du parc d'autobus et minibus (610 K€) ;
- Divers investissements dans le cadre du contrat de DSP avec Transdev dont l'évolution de la billettique réseau (1 800 K€), le système SAEIV (900 K€), des travaux sur le funiculaire (800 K€), sur la maintenance des rames (877 K€) ...

Les ressources en investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent au BP 2020 à 169 791 143 € hors opérations d'ordre.

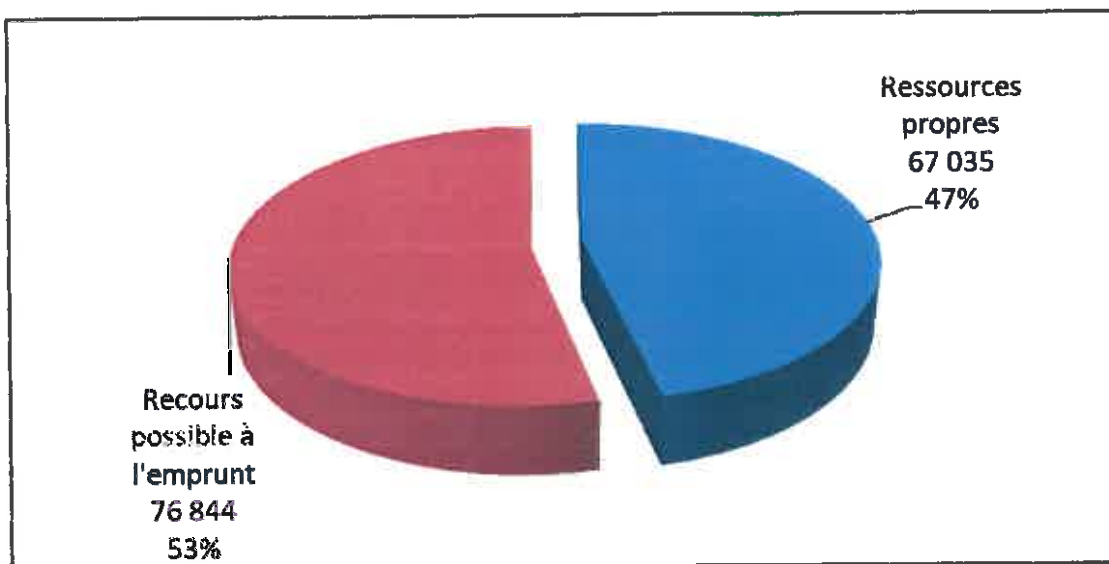
Les opérations d'ordre sont les opérations comptables ne donnant pas lieu à encaissement ou décaissement, donc sans incidences sur la trésorerie (provisions et amortissements notamment).

La répartition des recettes d'investissement peut être constatée selon une ventilation par budget et par thématique.

Répartition des recettes d'investissement par budget

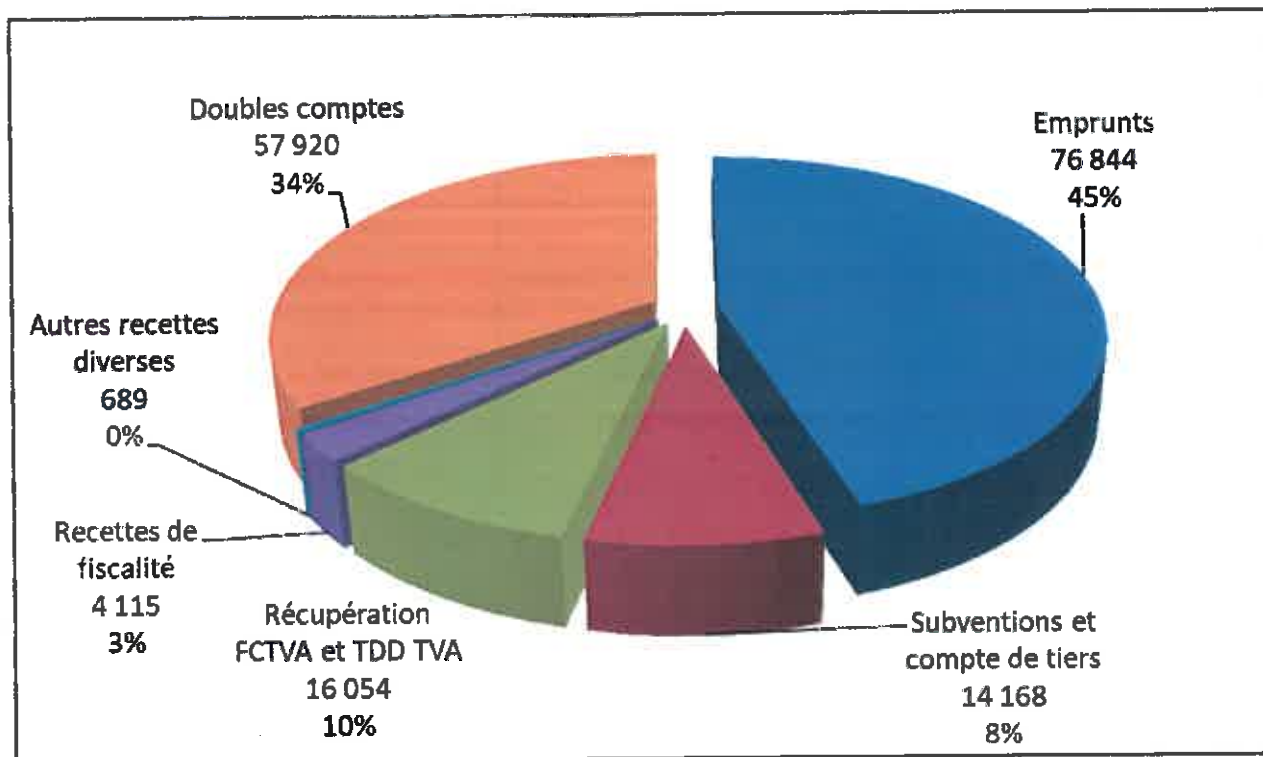
	BP 2020
Budget principal	125 719 600 €
Budget assainissement	8 237 203 €
Budget eau potable	5 086 400 €
Budget eau zone industrielle	66 800 €
Budget transports publics	350 434 €
Budget Collecte et Recyclage	14 359 570 €
Budget ZAE Econormandie	102 170 €
Budget Château Grosmesnil	793 581 €
Budget ZAC des Courtines	0 €
Budget ZAC des Jonquilles	366 430 €
Budget parc d'activités nautiques Escaut	6 447 614 €
Budget Immobilier tertiaire	5 000 €
Budget Jules Durand	6 827 250 €
Budget Epaville	0 €
Budget ZA Ormerie	424 000 €
Budget Hôtel d'entreprise Caux Estuaire	0 €
Budget Atelier Locatif	4 285 €
Budget Maison Pluridisciplinaire	331 868 €
Budget Opérations immobilières	668 938 €
TOTAL	169 791 143 €

Ce programme d'équipement (hors remboursement des emprunts) est financé comme suit (en K€) :



Concernant le montant des emprunts prévisionnels, il convient de préciser que le montant effectif à souscrire sera moindre compte tenu de la reprise des résultats et des taux de réalisation. En effet, une partie de la reprise des résultats est affectée au financement des investissements.

Répartition des recettes d'investissement par origine (en K€)



S'ajoutent à ces recettes les opérations d'ordre (amortissements, provisions et excédent des recettes de fonctionnement) pour un montant de 76 975 K€. Elles contribuent à équilibrer la section d'investissement.

Les comptes de tiers correspondent à des travaux réalisés par la communauté urbaine pour le compte d'un tiers. La communauté urbaine se fait rembourser ces travaux. Au BP 2020, il s'agit principalement des travaux réalisés pour le plan campus qui s'élève à 5,33 M€.

Les principales subventions attendues par la communauté urbaine concernent :

- Les amendes de police pour 1 600 K€
- La passerelle sur le bassin Vatine pour 550 K€
- Requalification espaces publics campus-Lebon pour 865 K€
- Le wifi dans le tramway pour 250 K€
- Station Easymob pour 250 K€
- Le parc d'activités nautiques de l'Escaut pour 820 K€
- La cité numérique pour 421 K€
- Aires d'accueil des gens du voyage pour 682 K€
- Aides à la pierre pour 325 K€
- Plan Vélo pour 293K€
- Programme d'Investissement Avenir 3 pour 1 620 K€
- Etudes Technor pour 117 K€
- Ainsi que l'aménagement de quais de bus, l'aménagement de la gare Saint-Laurent-de-Brèvedent, l'aménagement centre d'aviron, le PPRT particulier, LH Expérience, la rénovation des bâtiments, la gestion de l'alerte, le renouvellement bus, la plateforme de services aux communes pour PLU.

Concernant les doubles comptes, il s'agit des flux inters-budgets suivants :

- Avances du budget principal aux budgets des ZAC : 14 809 K€
- Remboursement d'avance des budgets annexes au budget principal et régularisation comptable des travaux du CETCO : 31 861 K€
- Opération de gestion de la trésorerie (dépense et recette) dans le cadre des emprunts revolving : 11 250 K€

VII – Les caractéristiques de l'endettement

L'encours total de la dette consolidé est de 310,06 M€ au 1er janvier 2020.

Cet encours intègre les emprunts totalement ou partiellement transférés par les communes dans le cadre du transfert de la compétence voirie.

Cet encours est composé à 68,58 % d'emprunts à taux fixe portant un taux moyen 2,94 % et à 31,43 % d'emprunts à taux indexé pour un taux moyen 0,27 %.

Le taux moyen global s'élève à 2,10 %.

Cet encours est conforme aux perspectives financières et permet de conserver une solvabilité financière, puisque le ratio de désendettement, estimé au 31 décembre 2020 est :

- Pour le budget principal entre 4 et 5 ans
- Pour le budget transport entre 10 et 11 ans
- Pour tous les budgets consolidés entre 5 et 6 ans

La « règle d'or » recommande que la capacité de désendettement soit compris entre 11 et 13 ans au maximum.

99,5% de cet encours a été classée "1A" (classement le plus sécurisé en terme de typologie d'emprunts et d'indices) selon la charte Gissler puisque composé uniquement d'emprunts à taux fixe simple ou d'emprunts à taux variable simple à partir d'indices de la zone euro.

Les principaux prêteurs sont la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour 24,3% de l'encours et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour 18,1%.

STRUCTURE DE LA DETTE AU 01/01/20

	Encours en K€	Répartition par type de taux		Taux moyen			Durée de vie moyenne
		Fixe	Variable	Fixe	Variable	Global	
Dettes globales	310 059	68,58%	31,41%	2,94%	0,27%	2,10%	7 ans 1 mois
Budget Principal	101 770	88,65%	11,35%	2,57%	0,59%	2,35%	6 ans 1 mois
Assainissement	57 561	54,92%	45,08%	2,91%	0,30%	1,73%	5 ans 3 mois
Eau potable	19 139	84,94%	15,06%	3,53%	0,45%	3,06%	4 ans
Eau zone industrielle	5 320	50,00%	50,00%	1,22%	0,43%	0,82%	7 ans
Transports publics	121 545	55,28%	44,72%	3,53%	0,16%	2,03%	11 ans 7 mois
Gestion des déchets	84	100,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	7 ans 3 mois
ZAE Parc Eco Normandie	3 800	100,00%	0,00%	0,83%	0,00%	0,83%	6 ans 6 mois
Atelier locatif	40	100,00%	0,00%	3,96%	0,00%	3,96%	1 ans 1 mois
Maison pluridisciplinaire	800	100,00%	0,00%	0,99%	0,00%	0,99%	7 ans 3 mois

VIII - L'épargne brute et l'épargne nette

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts financiers. Ce flux dégagé chaque année permet de rembourser le capital des emprunts et de couvrir en totalité ou en partie les investissements.

Celle-ci devrait s'élever à 60,28 M€ au titre de 2020.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute diminuée des remboursements en capital de la dette. Elle permet de participer au financement des dépenses d'équipement.

Celle-ci devrait s'élever à 35,39 M€ au titre de 2020.

Il est important de maintenir un niveau d'épargne brute compatible avec les besoins de financement liés aux investissements et au remboursement de la dette.

IX – Tableaux de synthèse des dépenses et des recettes

Répartition par budget (en K€)

	Dépenses	Recettes
	BP 2020	BP 2020
Budget principal	342 960	342 960
Investissement	155 187	125 720
Fonctionnement	187 772	217 240
Budgets annexes		
Assainissement	37 947	37 947
Investissement	18 997	8 237
<i>dont refinancement</i>		
Fonctionnement	18 949	29 710
Eau potable	39 334	39 334
Investissement	14 782	5 086
<i>dont refinancement</i>		
Fonctionnement	24 552	34 248
Eau industrielle	5 924	5 924
Investissement	1 478	67
Fonctionnement	4 447	5 858
Transports publics	85 218	85 218
Investissement	13 481	350
<i>dont refinancement</i>		
Fonctionnement	71 737	84 868
Collecte et Recyclage	57 649	57 649
Investissement	17 372	14 360
Fonctionnement	40 277	43 289
SOUS-TOTAL hors ZAC et Immo tertiaire	569 032	569 032
Investissement	221 297	153 820
Fonctionnement	347 735	415 212

ZAE Parc Econormandie	1 372	1 372
Investissement	227	102
Fonctionnement	1 146	1 270
Château du Grosmeuil	901	901
Investissement	812	794
Fonctionnement	89	107
Parc des Courtines	0	0
Investissement	0	0
Fonctionnement	0	0
Parc des Jonquilles	366	366
Investissement	0	366
Fonctionnement	366	0
Parc de l'Escaut	6 552	6 552
Investissement	6 456	6 448
Fonctionnement	96	105
Immobilier Tertiaire	181	181
Investissement	58	5
Fonctionnement	122	176
Jules Durand	6 907	6 907
Investissement	0	6 827
Fonctionnement	6 907	80
Epaville	704	704
Investissement	698	0
Fonctionnement	6	704
ZA Ormerie	582	582
Investissement	0	424
Fonctionnement	582	158
Hôtel d'entreprise Caux Estua	76	76
Investissement	47	0
Fonctionnement	28	76
Atelier Locatif	74	74
Investissement	34	4
Fonctionnement	40	70
Maison Pluridisciplinaire	487	487
Investissement	439	332
Fonctionnement	48	155
Opérations immobilières	759	759
Investissement	0	669
Fonctionnement	759	90
TOTAL	587 994	587 994
Investissement	230 069	169 791
Fonctionnement	357 925	418 203

Hors mouvements d'ordre et avec doubles comptes

Répartition par compétence (en K€)

DEPENSES (En K€)	BP 2020	BP 2020	BP 2020	RECETTES (En K€)	BP 2020	BP 2020	BP 2020
	Inv	Fonc	Total		Inv	Fonc	Total
Développement territorial	40 504	22 394	62 898	Contribution Economique	2 200	109 637	111 837
<i>Développement économique</i>	7 262	2 623	9 885				
<i>Parcs d'activités</i>	15 398	10 213	25 611	La compensations suite à la suppression de la TP	0	55 049	55 049
<i>Tourisme et pays d'art et d'histoire</i>	3 099	4 572	7 671				
<i>Attractivité</i>		1 030	1 030	DGF et autres dotations de compensation	0	29 593	29 593
<i>Enseignement supérieur</i>	12 087	1 561	13 648				
<i>Agriculture</i>	150	100	250	Dotations générales de	0	2 820	2 820
<i>Espaces naturels</i>	180	489	669	<i>DGD Hygiène</i>		1 669	1 669
<i>Aménagement numérique du territoire</i>	2 328	1 806	4 134	<i>DGD Transport</i>		1 151	1 151
Aménagement de l'espace public et mobilité	25 820	85 097	110 917	Versement et autres recettes	350	64 217	64 567
<i>Transports publics et scolaires</i>	8 133	67 406	75 539	<i>Versement transports</i>		45 245	45 245
<i>Plan vélo et points d'arrêt</i>	4 091	230	4 321	<i>Transports - recettes usagers</i>		13 715	13 715
<i>Aéroport</i>	803	588	1 391	<i>Subventions</i>	350		350
<i>Voirie</i>	12 793	16 873	29 666	<i>Autres recettes Transports Tramway</i>		5 257	5 257
<i>Stationnement</i>			0				
<i>Eclairage public</i>				Recettes eau et assainissement	0	66 032	66 032
Habitat, urbanisme et grands projets d'équipements	8 641	2 894	11 535	<i>Redevances et ventes d'eau</i>		50 747	50 747
<i>Habitat</i>	7 931	2 291	10 222	<i>Subventions d'équipement</i>		15 285	15 285
<i>Politique de la ville</i>	0	501	501				
<i>Plateforme de services aux communes</i>	292	102	394	Recettes gestion des déchets	15	38 783	38 798
<i>Réserves foncières</i>	418		418	<i>TEOM</i>		33 220	33 220
Cycle de l'eau, assainissement, fluides et déchets *	32 641	84 795	117 436	<i>Subventions d'équipement</i>	15	245	260
<i>Eau pluviale - gestion des rivières</i>	4 370	2 277	6 647	<i>Autres recettes</i>	0	5 318	5 318
<i>Assainissement</i>	9 376	16 884	26 260	Autres recettes du budget principal	15 528	15 913	31 441
<i>Eau potable</i>	10 095	22 852	32 947	<i>Attribution de compensation négative</i>	1 915	2 604	4 519
<i>Eau zone industrielle</i>	939	4 260	5 199	<i>Subventions et participations</i>	12 929	388	13 317
<i>Collecte et Recyclage</i>	7 861	38 522	46 383	<i>Taxe de séjour</i>		850	850
Résilience des territoires	1 015	13 628	14 643	<i>Diverses recettes budget principal</i>	684	7 717	8 401
<i>Risques majeurs et environnement ind.</i>	492	11 162	11 654	<i>Revente de pièce détachées aux BA</i>		4 354	4 354
<i>Santé</i>	433	1 137	1 570	Maison de santé St Romain recettes d	54	139	193
<i>Hygiène salubrité</i>	90	721	811	<i>Subventions</i>	54	0	54
<i>Développement durable, air, bruit</i>	0	608	608	<i>Locations ou cessions terrains</i>		119	119
Services à la population et	7 104	9 003	16 107	<i>Divers</i>		20	20
<i>Équipements culturels et sportifs</i>	7 082	8 108	15 190	ZAC recettes diverses	825	2 580	3 405
<i>Petite enfance et école</i>	22	895	917	<i>Subventions</i>	820	600	1 420
Reversements de fiscalité	1 760	63 128	64 888	<i>Locations ou cessions terrains et immeubles</i>		1 960	1 960
<i>Attribution de compensation</i>		38 442	38 442	<i>Divers</i>	5	20	25
<i>Dotations de solidarité communautaire</i>		19 309	19 309	Programme d'emprunts	76 844		76 844
<i>Péréquation horizontale</i>		3 600	3 600				
<i>Contribution aux comptes des Finances Publiques</i>		1 777	1 777	Remboursement de TVA	16 054	420	16 474
<i>Taxe d'aménagement</i>	1 760	0	1 760	<i>FC TVA et TDD TVA</i>	16 054	420	16 474
Remboursement de la dette	24 888	7 701	32 589				
<i>Capital</i>	24 888		24 888	Total sans doubles comptes	111 870	385 183	497 053
<i>Intérêts et frais assimilés</i>		7 701	7 701				
Autres dépenses	29 527	35 485	65 012				
<i>Conventions de services partagés</i>	0	6 589	6 589				
<i>Services transversaux</i>	29 527	28 896	58 423				
Réserves pour imprévues	248	779	1 027				
Total sans doubles comptes	172 148	324 904	497 052				

* Hors dépenses du CEICO intégrés dans les dépenses des services transversaux

Rappel Total sans doubles comptes	172 148	324 904	497 052	Rappel Total sans doubles comptes	111 870	385 183	497 053
Doubles comptes				Doubles comptes			
<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 500	19 500	<i>Equilibre Budget transports publics</i>	0	19 500	19 500
<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	14 021	272	14 293	<i>Avances Budgets annexes ZAC</i>	14 021	272	14 293
<i>Remboursements avances des ZAC</i>	789		789	<i>Remboursements avances des ZAC</i>	789	0	789
<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491	<i>Reversement Budget Gestion des Déchets</i>	0	4 491	4 491
<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 682	3 682	<i>Contribution Eau Pluviale</i>	0	3 682	3 682
<i>CETCO</i>	31 861	0	31 861	<i>CETCO</i>	31 860	0	31 860
<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 075	5 075	<i>Frais d'administration Générale réimputés sur les budgets annexes</i>	0	5 075	5 075
<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	11 250	0	11 250	<i>Opérations comptables de gestion de la trésorerie</i>	11 250	0	11 250
Total général hors résultat	230 069	357 924	587 993	Total général hors résultat	169 790	418 203	587 993
Reprise des résultats	0	0	0	Reprise anticipée des résultats	0	0	0
Total général avec reprise des résultats	230 069	357 924	587 993	Total général avec reprise des résultats	169 790	418 203	587 993